

# Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

## ARRETE PORTANT COMPOSITION D'UNE COMMISSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE AUX GRADES D'ATTACHE TERRITORIAL ET DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL POUR LA COMMUNE DE LOUVROIL

n° G.2017-05-03

CONSEIL  
PRÉVENTION  
CONCOURS  
CARRIÈRES  
EMPLOI

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 8 novembre 2016,

Vu la délibération de la commune de Louvroil en date du 13 décembre 2016 relative à la présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu la convention établie entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59) et la commune de Louvroil confiant l'organisation de la sélection au Cdg59,

Vu l'arrêté en date du 5 avril 2017 portant ouverture d'une session de sélection professionnelle d'intégration aux grades d'attaché territorial et de bibliothécaire territorial,

### ARRETE

**Article 1 :** Une commission de sélection professionnelle d'intégration aux grades d'attaché territorial et de bibliothécaire territorial pour les emplois concernés est constituée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la commune de Louvroil.

**Article 2 :** Cette commission qui se réunira le 29 mai 2017 à partir de 14 h est composée de :

- Andrée-Laure Nicolier, présidente
- William Maufroy, personnalité qualifiée
- Patricia Verplaetse, fonctionnaire de la collectivité

**Article 3 :** Le président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département du Nord.

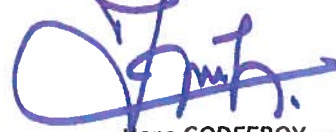
**Article 4 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux du Cdg59 et d'une publication sur son site internet ainsi que d'un affichage dans les locaux de la commune de Louvroil et d'une publication sur son site internet, lorsqu'il existe.

**Article 5 :** Le président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Lille, le 03 MAI 2017

Le Président



Marc GODEFROY  
Maire de Lezennes  
Conseiller Départemental

Transmis au Représentant de l'État le : 3 mai 2017  
Affiché à la commune de Louvroil le : 04 mai 2017  
Publié sur le site internet de la commune de Louvroil le :  
Affiché au Cdg59 le :  
Publié sur le site internet du Cdg59 le : 3 mai 2017



rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 LILLE CEDEX - Tél. : 03 59 56 88 00 - Fax : 03 59 56 88 91